

Août 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-septième session

Rome, 5-9 novembre 2012

Sélection et nomination du Commissaire aux comptes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija

Directeur de la Division des finances et Trésorier

Tél: +3906 57054676

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- À sa cent quarante-troisième session, tenue en mai 2012, le Comité financier a confirmé les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019 et a demandé au Secrétariat de lancer le processus de sélection.
- Le présent document contient un bref compte rendu des activités achevées à ce jour aux fins de la sélection et le calendrier des activités qui restent à mener.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations fournies dans le présent document.

1. À sa cent quarante-troisième session tenue en mai 2012, le Comité financier a confirmé les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019 et a demandé au Secrétariat de lancer le processus de sélection en procédant à un appel à candidatures auprès des vérificateurs généraux des États Membres de la FAO

2. Le tableau ci-après indique l'état d'avancement des activités à chaque étape du processus de sélection par rapport au calendrier indicatif présenté au Comité financier à sa cent quarante-troisième session. L'indicateur de la situation signale l'état d'avancement à la fin d'août 2012 lorsque ce document a été établi.

Étape	Calendrier	Mesure prise par	Situation
Invitation à soumettre des propositions	Août 2012	Secrétariat	Activité achevée
Réception des propositions	Septembre 2012	Secrétariat	Activité en cours
Préparation de l'analyse comparative	Octobre 2012	Secrétariat	Activité prévue
Examen des candidatures et préparation de la liste restreinte	Novembre 2012	Comité financier et Groupe de travail	Activité prévue
Présentation orale, évaluation et recommandation	Mars 2013	Comité financier	Activité prévue
Nomination par le Conseil	Avril 2013	Conseil	Activité prévue

3. Au début d'août 2012, conformément à la procédure convenue, l'Organisation a envoyé des invitations contenant des informations pertinentes à tous les Membres en leur demandant de proposer des candidatures pour la fourniture de services de vérification des comptes. Les Membres ont été invités à soumettre leurs propositions avant le 30 septembre 2012.

4. En octobre 2012, le Secrétariat procédera à une analyse comparative des candidatures en fonction de critères d'évaluation pondérés, pour examen par le Comité financier.

5. En novembre 2012, une liste restreinte des meilleures candidatures sera établie par un groupe de travail comprenant le Secrétariat et un groupe de membres du Comité financier représentatifs des régions. Le groupe de travail déterminera le nombre de candidatures à inclure dans la liste restreinte et les soumissionnaires retenus seront invités à faire une présentation orale devant le Comité financier lors de la session prévue pour mars 2013. Ce dernier, désormais en possession de toutes les informations relatives aux candidats retenus, présentera son rapport et ses recommandations au Conseil.

6. Le Conseil, se fondant sur l'évaluation et les recommandations du Comité financier, prendra sa décision et approuvera la nomination du Commissaire aux comptes.